
COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION SNF SAS

Compte-rendu de la troisième réunion
16 mars 2007
à la Sous-Préfecture de Montbrison.

Étaient présents :

Les membres suivants du Collège "administrations"

- Mme Maria-Dolorès MARTINEZ POMMIER, Sous-Préfète de Montbrison, Présidente du CLIC
- Mme Claudine DUPUIS et Mme Brigitte GLASIAN, Préfecture, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
- Lieutenant-Colonel Patrick LEBUY, responsable du groupement territorial Loire Centre au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- M. Vincent CHIROUZE, Inspecteur des Installations Classées à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), Groupe de Subdivisions de la Loire
- M. Jocelyn VIE, Direction Départementale de l'Équipement (DDE), Service Environnement et Aménagement

Les membres suivants du collège "collectivités territoriales"

- M. Roger CHAPUIS, Maire de Saint-Bonnet-les-Oules, Vice-Président du CLIC
- M. Antoine FARISSIER, Adjoint au Maire de Veauche
- Mme Michèle REY, de la Communauté de Communes Pays de Saint Galmier
- M. Claude CHAUT, Communauté d'agglomération Loire-Forez
- M. Vincent GARREAU, Conseil Général de la Loire, Délégation aux Infrastructures - Montbrison

Les membres suivants du collège "exploitants"

- M. René HUND, Président de SNF SAS
- M. Pascal REMY, Directeur Général de SNF Groupe
- M. Yann GUEHO, Responsable environnement de SNF SAS
- M. Jérôme TESSIER, Communication SNF SAS par délégation

Les membres suivants du collège "riverains"

- Mme Marie Paule MEYRIEUX, Association Qualité du cadre de vie de Saint-Bonnet-les-Oules
- M. Pierre BAGARRE, Association Information Ecologie de Saint-Just-Saint-Rambert
- M. Jacquy BORNE, Vice Président de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Loire

Les membres suivants du collège "salariés"

- M. David BARCET, Secrétaire du Comité d'Entreprise de SNF SAS
- M. Mohamed EL BOUAINBI, Secrétaire du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de SNF SAS
- M. Lionel CAZÉ, Représentant des salariés des sociétés sous-traitantes de SNF SAS

Étaient excusés :

- Le représentant de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTE-FP)
- Le représentant de la Chambre d'Agriculture
- Le représentant de l'Association Familiale Laïque de Veauche

La séance s'est ouverte à 9 h 30.

Introduction

Mme la Sous Préfète accueille les participants et ouvre la troisième réunion du CLIC SNF. Elle passe la parole à M. le Maire de Saint Bonnet les Oules, Vice Président du CLIC, qui relate les essais de la sirène PPI de SNF qui ont eu lieu le 20 décembre 2006 et explique qu'ils ont été satisfaisants suite à une demande de réglage complémentaire.

Bilan de l'activité 2006 de SNF

M. HUND, Président de SNF SAS, a présenté les faits marquants de 2006 pour l'entreprise SNF. Il a expliqué en particulier les évolutions du secteur au niveau mondial. Il a également précisé que SNF avait démarré la production d'un nouveau produit agent de résistance à sec pour le papier et avait développé un nouveau support de catalyseur pour la fabrication d'acrylamide. SNF a également remporté son premier gros marché pour le Sultanat d'Oman concernant la récupération assistée du pétrole.

Il a bien précisé qu'une des priorités du groupe était le maintien de l'activité en France. Andrézieux-Bouthéon est d'ailleurs le site du groupe disposant de la plus forte expertise qui s'explique par une très forte implication des employés du site, un très faible turn-over et qui se concrétise par la présence de la fonction Recherche & Développement du groupe sur ce site, de même qu'un bureau d'étude conception d'installations d'injection de produit.

La sécurité est également une priorité et depuis 2000, la fréquence des accidents du travail a très fortement diminué sur site pour rejoindre les standards de la profession de la chimie. SNF veut aller plus loin et rejoindre les taux d'accident du travail de la pétrochimie.

De manière plus large, SNF s'est engagé dans une démarche de Développement Durable intégrant les aspects sociaux, économiques, les aspects environnementaux de l'homme au travail et l'environnement de la société. La politique de développement durable a été formalisée et le site élabore actuellement son premier rapport de développement durable annuel. Dans ce cadre, le groupe est audité par des sociétés extérieures clientes telles que VEOLIA ou par des bureaux spécialisés.

M. REMY, Directeur Général de SNF Groupe a présenté le principe de récupération assistée du pétrole par l'eau additivée de polymères acryliques, futur marché à forte croissance du groupe : augmenter la viscosité de l'eau grâce aux polymères. Cette technique est utilisable sur la moitié des champs pétrolifères mondiaux. L'exploitation de certains puits abandonnés pourrait reprendre. Le coût de la technique est le moins cher de toutes les techniques de récupération assistée du pétrole (vapeur, CO₂) ; elle représente environ 10 à 15 dollars par baril et sera donc de plus en plus rentable avec l'augmentation du cours du baril. Il a également évoqué des développements concernant le traitement des minerais.

M. BORNE, Vice-Président de la FRAPNA demande qui est le propriétaire de SNF, quelle est la part de l'ingénierie par rapport au reste de l'activité, que devient le produit dans la récupération assistée du pétrole, si les techniques concernant les minerais pourraient contribuer à relancer l'activité du charbon sur le bassin stéphanois et si l'on peut utiliser la technique pour remplacer le mercure par les polymères pour l'exploitation de l'or dans le monde et en France.

A la première question, M. REMY répond qu'en terme d'actionariat, il s'agit de René PICH, Président du Groupe SNF, et de sa famille. Pour les autres questions, les réponses apportées sont successivement les suivantes : l'ingénierie représente un petit nombre d'employés, mais un savoir faire spécifique au site d'Andrézieux-Bouthéon ; l'eau utilisée pour la récupération est traitée et recyclée ; concernant l'exploitation des mines, le polymère ne sert pas à la récupération assistée, mais au traitement de l'eau de lavage.

Le Lieutenant-Colonel LEBUY, responsable du groupement territorial Loire-Centre au SDIS demande si l'impact des nouveaux développements de SNF sera positif pour le site d'Andrézieux-Bouthéon. M. HUND précise que la production des polymères utilisés pour le marché d'Oman sera réalisée dans la Loire.

Présentation des essais techniques concernant la sirène PPI de SNF

M. GUEHO, responsable environnement de SNF SAS présente les essais de sirène réalisés le 20 décembre 2006. Une deuxième sirène avait été implantée suite à une modélisation numérique. SNF avait posté différentes personnes à des endroits stratégiques, dont certaines équipées de sonomètres pour vérifier l'efficacité des sirènes. L'efficacité du dispositif a été confirmée après un ajustement réalisé à la suite des observations du Maire de Saint Bonnet les Oules concernant le niveau d'écoute au hameau de LAPRA. Il est rappelé que la sirène appelle au confinement.

M. GUEHO et M. TESSIER précisent la nature du signal :

- Période de test (à midi, une fois par trimestre, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année) : un signal sonore modulé montant et descendant d'une minute, un silence de 5 secondes et un signal continu de fin d'alerte de 30 secondes.

- Le signal d'alerte : trois signaux sonores modulés (au son montant et descendant) d'une minute chacun séparés par un silence de 5 secondes, puis un signal continu de fin d'alerte d'une durée de 30 secondes.

Mme la Sous Préfète conclut en précisant que le système de sirène mis en place par SNF est validé.

Communication publique PPI

Mme GLASIAN du service interministériel de défense et de protection civile présente le contexte réglementaire et le dispositif de communication mis en place pour le Plan Particulier d'Intervention ; il s'agit d'une information préventive des populations et une information en cas d'accident ; il s'agit d'une part, d'une double communication dans des journaux locaux, réalisée, et d'autre part, la diffusion à destination des populations d'une brochure et d'une affiche déposées dans les deux mairies concernées par le rayon PPI et à la Sous-Préfecture de Montbrison. M. l'adjoint du Maire de Veauche, précise que dans sa commune, les brochures ont été distribuées.

Par ailleurs, un ou plusieurs numéros de téléphone « cellules info » mis en place par la Préfecture seront diffusés en cas d'accident aux populations via les radios telles que France info, France inter et des radios locales pour informer les personnes et ne pas encombrer les lignes des pompiers, de la gendarmerie, ... Ce dispositif a été testé le 8 février 2007.

Par ailleurs, M. TESSIER, chargé de la communication de SNF a présenté un numéro vert (0800 406 406) qui a été mis en œuvre à l'initiative de la Direction de SNF pour augmenter l'information du public en dehors de toute contrainte réglementaire. Il est dédié aux informations des populations concernant les consignes de sécurité et notamment à la reconnaissance de la sirène. Ce numéro est disponible 24h/24. Il a été appelé et écouté lors du CLIC.

M. BORNE (FRAPNA) demande s'il est bien recommandé de téléphoner dans une atmosphère explosive. M. GUEHO précise que l'atmosphère explosive ne va pas si loin et qu'il n'y a aucun risque pour les riverains à téléphoner pendant une alerte. Le risque pris en compte dans le cadre du PPI est un risque de suppression. M. LEBUY précise que le risque toxique intervient à des concentrations inférieures au risque d'explosion.

Présentation du bilan de l'inspection installation classée 2006

M. CHIROUZE de la DRIRE présente le bilan des inspections réalisées sur le site SNF pour 2006. Deux inspections ont été conduites. L'une a concerné le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et l'autre les rejets atmosphériques. Les inspections ont donné lieu à une série de remarques prises en compte par l'industriel. Seuls deux points restent pour le moment à l'étude : il s'agit d'un complément de localisation de détecteurs de gaz pour lesquels SNF a commandé une étude d'implantation et la mise en place de la mesure en continu de la teneur en acrylonitrile pour laquelle SNF cherche une solution technique.

A noter que parmi l'ensemble des paramètres mesures, des dépassements de flux d'émission de poussières ont été constatés lors des campagnes de mesures. SNF travaille à rendre conforme ce dernier point. A la demande de Madame la Sous-Préfète, faire parvenir au rapport du CLIC, la liste des actions correctives en lien avec les inspections de la DRIRE du site SNF SAS : actions

effectuées, actions en cours et actions à faire. Ce bilan est mis en annexe au présent rapport.

A noter également l'étude des risques sanitaires du site pour les populations qui n'a pas été mise à jour malgré une évolution d'une valeur toxicologique concernant l'acrylamide.

M. CHAPUIS, Maire de Saint-Bonnet-les-Oules, Vice-Président du CLIC interroge SNF sur leur stockage de peroxydes. M. HUND répond qu'il s'agit de peroxyde de tertiobutyl très lourd, qui est utilisé à petite échelle comme catalyseur oxydant dans les réactions.

Mme MEYRIEUX, Association Qualité du cadre de vie de Saint-Bonnet-les-Oules souhaite également savoir quand sera disponible l'Etude des Risques Sanitaires du site SNF et mentionne que certains jours, des riverains ont ressenti des picotements au niveau des yeux. S'agissant de la révision de l'ERS (qui traite des aspects des effets sanitaires chroniques), SNF répond qu'elle sera remise à l'inspection des installations classées à partir de juin 2007 dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Une fois jugé recevable par l'administration, le dossier pourra être mis à l'enquête publique et sera à la disposition des membres du CLIC. Concernant les picotements, SNF indique qu'il y a eu un incident sur un atelier en février 2007, signalé à l'inspection des installations classées qui a engendré un rejet de poussières fines de polyacrylamides irritantes pour les yeux.

M. BAGARRE, de l'Association Information Ecologie de Saint-Just-Saint-Rambert demande à SNF pourquoi l'entreprise n'envisage pas une certification environnementale de type ISO 14000. SNF répond que le choix a été de s'orienter vers la certification Développement Durable qui couvre très largement les aspects environnementaux.

Dépôt prochain d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter - DDAE

M. GUEHO de SNF indique qu'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sera déposé prochainement à la Sous-Préfecture après consultation du CHSCT de l'entreprise en mai 2007. Ce dossier a pour but de renouveler la demande d'autorisation pour des investissements non réalisés, mais qui avaient été autorisés par arrêté préfectoral du 6 mai 2003. N'ayant pas été réalisés dans une période de trois ans à partir de la date de publication de l'arrêté préfectoral, leur autorisation est aujourd'hui caduque. La demande concerne de nouvelles lignes de fabrications, le stockage de catalyseur, des tours aéroréfrigérantes, des régularisations de certaines rubriques ou volumes.

M. BORNE de la FRAPNA demande si l'évolution considérée dans le dossier vient modifier le risque. M. CHIROUZE, Inspecteur des Installations Classées ne peut se prononcer avec certitude tant qu'il n'aura pas le dossier. Le dossier sera soumis à enquête publique.

M. BAGARRE, de l'Association Information Ecologie de Saint-Just-Saint-Rambert demande à quelle date aura lieu l'enquête publique. M. CHIROUZE répond que la date ne peut pas être fixée tant que le dossier n'a pas été déposé en Sous-Préfecture et jugé recevable.

Présentation de la réglementation PPRT

M. CHIROUZE de la DRIRE présente tout d'abord un historique des grands accidents industriels et dresse un bilan de la maîtrise de l'urbanisme autour des sites industriels à risques justifiant ainsi de l'intérêt de la réglementation des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ces PPRT développent des outils réglementaires qui permettent d'agir sur l'avenir de l'urbanisation, mais également des actions sur l'existant. Il insiste également sur les changements méthodologiques des Etudes de dangers qui accompagnent cette réglementation et en particulier l'intégration de notions probabilistes dans les études. M. CHIROUZE développe ensuite une partie à vocation pédagogique permettant d'acquérir le vocabulaire associé aux nouvelles procédures. Ces notions sont accessibles sur le site Internet des CLIC en Rhône Alpes à l'adresse <http://www.clicrhonealpes.com/lexique.php>. Un film réalisé par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques – (INERIS)- est projeté.

Conséquences pour SNF

M. CHIROUZE de la DRIRE présente ensuite rapidement le planning de cette réglementation appliquée à SNF. Il précise qu'un projet d'arrêté préfectoral a été présenté au Conseil Départemental de l'Environnement et de Risques Sanitaires et Technologiques qui impose un échéancier de révision des études de dangers. Les études de dangers jugées prioritaires pour l'établissement du PPRT sont attendues pour avril 2007 et les autres pour juin 2007. Il indique que le périmètre PPRT devrait être présenté lors de la prochaine réunion du CLIC.

Il est précisé par la suite qu'un délai de 18 mois est nécessaire pour l'acceptation du PPRT à partir d'un arrêté préfectoral qui sera pris après présentation au CLIC de l'aléa (représentation cartographique intégrant l'intensité des phénomènes dangereux et leur probabilité) issu de l'examen des études de dangers du site SNF.

M. CHAPUIS, Maire de Saint-Bonnet-les-Oules souhaite savoir si ces études vont remettre en cause le périmètre PPI. M. CHIROUZE précise qu'à étude équivalente, le périmètre du PPRT englobe une zone plus petite que celle du PPI. Toutefois, il faut attendre les nouvelles études de dangers, qui selon leurs conclusions pourraient éventuellement impliquer une révision du PPI.

Questions diverses

M. BORNE de la FRAPNA, faisant un retour sur le précédent compte-rendu, demande où en est la mise en place des astreintes sur le site SNF, où en est la prise en compte de l'activité « chasse » comme facteur risque sur les installations, de même que la mise en réserve du réseau routier. SNF répond que des astreintes permanentes de personnes compétentes de niveau minimal ingénieur sont d'ores et déjà en place y compris en dehors des périodes de fonctionnement du site. Concernant les deux autres points, Madame la Sous Préfète répond que les éléments permettant d'avancer sur ces sujets seront normalement disponibles dans les prochaines versions des études de dangers. Pour le moment, le porté à connaissance de 2002 s'applique toujours concernant le réseau routier.

M. BAGARRE, de l'Association Information Ecologie de Saint-Just-Saint-Rambert s'inquiète du survol de l'usine par des avions de tourisme. L'inspecteur des installations classées répond qu'il n'existe aujourd'hui aucune restriction réglementaire, mais que la chute d'avion est un élément pris en compte dans l'analyse de risques produite dans l'étude des dangers.

Fin de la réunion du CLIC

Compte rendu réalisé pour le compte de la DRIRE par Jean DREYFUS – Société AMARISK – Mas Voisin Nord - 38780 EYZIN PINET – tél : 06 30 10 19 24 - jean.dreyfus@amarisk.net
